

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'EPIC TOURISME
PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE**

Séance du 9 juin 2026

**DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE**

**ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON**

**EPIC Tourisme Pays des
Sorgues Monts de Vaucluse
EB / FQP**

N° 26-06

Nombre de Délégués
en exercice **21**
Nombre de Délégués
présents **20**
Nombre de Délégués
votants..... **20**

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à neuf heures trente minutes, le Comité Directeur de L'EPIC Tourisme PSMV s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Éric Bruxelles.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, ANDRZEJEWSKI, BAYON DE NOYER, BEAUMONT, BRUXELLE, CANDAU, CANILLAS, CHABAUD-GEVA, DE ALMEIDA, DOUSSOT-MOREL, DURAND, ERRE, FERMANIAN, FERREIRA DA SILVA, GONZALVEZ, HEDIARD, LAURIENT, LEGARS-LAVALURE, MARION, TAMISIER, VEXLAR.

ABSENTS EXCUSES : Madame ROLLAND

ABSENTS DONNANT POUVOIR :

OBJET : Compte Financier Unique 2025

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte financier unique conjointement dressé par le Receveur et l'ordonnateur,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte financier unique,



Le Comité Directeur,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,
Par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal, qui peut se résumer comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	50 171,34	1 021 194,52	1 071 365,86
	Recettes réalisées (1)	B	26 610,02	1 022 193,04	1 048 803,06
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	70 227,87	1 066 481,34	1 136 709,21
	Dépenses réalisées (1)	E	27 123,52	1 040 847,51	1 067 971,03
	Restes à réaliser	F	799,68	0,00	799,68
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (1+2)	G = B - E	-513,50	-18 654,47	-19 167,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (-/+)	H	20 056,53	45 286,82	65 343,35
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent (déficit)	G + H	19 543,03	26 632,35	46 175,38
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (-/+)	I = C - F	-799,68	0,00	-799,68
Résultat cumulé	Excédent (déficit)	G + H + I	18 743,35	26 632,35	45 375,70

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	20 056,53		-513,50		19 543,03
Fonctionnement	45 286,82		-18 654,47		26 632,35
TOTAL I	65 343,35		-19 167,97		46 175,38
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	65 343,35		-19 167,97		46 175,38

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte rendu exécutoire le : 12/06/2026

Acte publié le : 12/06/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Président,

Eric BRUXELLE


